

DÉLIBÉRATION N°DL20240035 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 08/03/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 24 présents, 15 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA (à partir de 19h); M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT (à partir de 19h53); Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h16); M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY (à partir de 18h54); M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 0h00) ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VILLEDIEU (à partir de 19h38); M. Raphaël BERNOU (à partir de 18h42); Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19h) ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER (jusqu'à 23h27)

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Stéphanie CALACIURA a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 19h)
M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (jusqu'à 19h53)
Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT (à partir de 23h16)
Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 18h54)
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Geneviève MASSACRIER (à partir de 0h00)
M. Francis NGOH NGANDO a donné procuration à Mme Aline MOUSEGHIAN
Mme Florence VANELLE a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE
Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 19h38)
Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Régis CADEGROS
Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à Mme Michèle FREDIERE
M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Dudu TOPALOGLU (jusqu'à 18h42)
M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY
M. Pierre-Mary DESHAYES a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD
M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à M. Yves ALAMERCERY (à partir de 23h27)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) RÉFÉRENT(E) FAMILLE PAR VOIE CONTRACTUELLE POUR LE CENTRE SOCIAL DE FONSALE

Mme Béatrice COFFY expose ce qui suit :

Un lieu d'animation et de lien social municipal s'est développé sur le quartier de Fonsala (quartier « veille active » de 7 000 habitants, à Saint-Chamond) début 2018.

Dans ce cadre, le référent famille met en œuvre les axes d'intervention en direction des familles tels que définis dans le projet social et le projet famille qui est à construire avec les habitants et usagers. Il accompagne la transformation de demandes individuelles des familles en actions collectives pour les inscrire dans la vie sociale de leur territoire. Il travaille à l'écoute des besoins et des attentes des parents et des enfants du territoire. Il s'appuie sur les relations de proximité que les centres sociaux tissent avec les familles.

Le référent famille porte des missions directement reliées au fonctionnement et à l'activité du centre social dans son quotidien, en lien avec les référents(es) des secteurs enfance et jeunesse :

- Veille active sur le territoire et les problématiques familiales,
- Animer une démarche participative avec les familles basée sur le développement du pouvoir d'agir des habitants,
- Coordonner l'élaboration du projet famille en cohérence avec le projet social,
- Être le garant du pilotage, et de la mise en œuvre du projet famille sous la responsabilité du directeur,
- Animer le projet famille avec l'ensemble de l'équipe, les instances de participation des habitants, les bénévoles et s'assurer de la dimension transversale du projet famille,
- Développer et entretenir les partenariats avec les acteurs du territoire en vue de travailler sur des thématiques, projets relevant du champ du développement social local de la famille,
- Coordonner les activités adultes proposées par le centre social en lien avec le directeur de l'équipement,
- Organiser l'activité et suivre le budget de son secteur.

Un appel à candidatures a été effectué pour un poste d'animateur territorial.

Compte-tenu de la nature des fonctions et de l'expertise demandée, il est proposé d'autoriser un recrutement par voie contractuelle si aucun candidat titulaire ne présente les compétences attendues, en application de l'article L. 332-8-2 du code général de la fonction publique qui prévoit cette possibilité « lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient ».

Dans ce cas, le contrat pourra être conclu à compter du 16/05/2024 pour une durée déterminée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de six ans. A l'issue de cette durée de six ans, si ce contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le niveau de rémunération du poste sera fixé par référence à la grille indiciaire du grade d'animateur territorial, dans la limite du 6^{ème} échelon, complété par le régime indemnitaire en vigueur lié aux fonctions, sujétions, expertise et expériences professionnelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

6 abstentions

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'autoriser** le recrutement d'un(e) contractuel(le) pour exercer les fonctions de référent(e) famille sur la base de l'article L. 332-8-2 du code général de la fonction publique,
- **d'habiliter** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer le contrat à venir,
- **d'imputer** la dépense correspondante sur le budget général de la ville chapitre 012.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 19/03/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 25 mars 2024